

Electrosensibilité : d'importantes avancées dans la reconnaissance En France

Toulouse - Juillet 2015 : Le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité reconnaît la gravité du handicap.

Après trois ans de procédure, la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap de l'Ariège s'est vue condamnée à verser une allocation "Adulte Handicapé" par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse au titre de l'électrosensibilité le 8 juillet dernier, par la reconnaissance d'un taux d'incapacité de 85% ouvrant droit à compensation. Cette décision¹ se base sur une expertise sans appel du médecin expert mandaté par le tribunal : « Syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. S'il ne fait pas partie des données acquises, avérées, de notre système de santé français, il est reconnu par d'autres pays. La description des signes cliniques est irréfutable. La symptomatologie disparaît dès que les causes sont éliminées ; mais cette élimination impose un mode de vie et des sacrifices qui ne permettent pas la moindre simulation. En milieu protégé, le handicap est nul, en milieu hostile il peut atteindre 100% ».

Début 2015, le TCI du Val-de-Marne a également accordé la carte de priorité à une électrosensible reconnue travailleuse handicapée qui lui avait d'abord été refusée. L'octroi de la carte de priorité permet de s'exposer moins longtemps dans les environnements pollués par les ondes (files de magasins, services publics...)

Paris - Avril 2015 : Le Comité médical Supérieur recommande l'aménagement d'un poste.

Après quatre années de procédure, une fonctionnaire territoriale, reconnue travailleuse handicapée au titre de son électrosensibilité, devrait retrouver très prochainement son poste d'ingénieure en environnement et un plein salaire. Quatre années de situations ubuesques pour qu'enfin le Comité médical Supérieur, basé au Ministère de la Santé, statue en faveur de sa reprise en temps partiel thérapeutique et recommande l'aménagement du poste (télétravail et bureau hors Tour Montparnasse), ce qui lui avait été refusé jusque là.

Mai 2015 : L'électrosensibilité fait son entrée dans le Larousse 2016

"ensemble des troubles physiques dus, selon la description des personnes atteintes, à une sensibilité excessive aux ondes et aux champs électromagnétiques ambiants".²

Février 2015 : Promulgation de la Loi Abeille relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques

L'article 8 stipule que : « Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'électro-hypersensibilité. »

Mai 2014 - la Direction générale de la Santé adresse une note aux Agences Régionales de Santé³

- le dispositif de mesure de l'exposition de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) peut être mobilisé par les ARS
- les conditions d'hospitalisation d'une personne hypersensible aux ondes doivent concilier la demande du patient avec les contraintes liées à l'urgence, l'organisation et la sécurité des soins
- la délivrance et le contenu de certificats médicaux attestant de l'hypersensibilité d'un patient sont laissés à l'appréciation du médecin au cas par cas, ce qui, de fait, légitime la mention de l'électrohypersensibilité dans les certificats médicaux délivrés par les médecins.
- la DGS ne voit pas d'objection à la création de zones blanches issues de projets d'initiative privée, ce qui peut être un levier pour les projets en cours ou futurs
- les 24 Centres de Pathologie Professionnelle (CPP) sont désignés comme centres référents pour la prise en charge

Avril 2014 – Essonne : Un électrosensible est subventionné pour l'achat de protections anti-ondes⁴

Strasbourg - 17 octobre 2012 : Orange finalement condamné à indemniser une électrosensible pour la protection de son logement

Après moult rebondissements, [la Cour de cassation](#)⁵ rejette le pourvoi de Orange et valide ainsi la décision du Tribunal de grande Instance de Paris saisi pour réparation d'un trouble de jouissance et d'un préjudice physique et moral et pour condamnation à procéder au blindage de son appartement d'une Strasbourgeoise devenue électrohypersensible suite à l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dans son quartier.

¹ http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/Marine_Decision_AAH_072015.pdf

² <http://www.priartem.fr/L-electrosensibilite-fait-son.html>

³ http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2014/14-06/ste_20140006_0000_0053.pdf

⁴ <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/newsletters/speciale-handicap-octroi-d-une-aide-mate>

⁵ <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/ehs-reconnaissance/une-electrosensible-gagne-en-appel>

Electrosensibilité : d'importantes avancées dans la reconnaissance A l'étranger

Allemagne - 10 avril 2014 : L'électrosensibilité d'un militaire allemand reconnue en maladie professionnelle

La cour suprême d'appel allemande (Schleswig-Holstein) a finalement donné gain de cause à un mécanicien sur radars militaires (Bundeswehr) dont la santé s'était détériorée à cause de son exposition chronique aux micro-ondes émises par ces installations.⁶

Australie – 28 février 2013 : le Tribunal administratif d'appel reconnaît et indemnise au titre des risques professionnels l'aggravation d'une hypersensibilité électromagnétique.

Un chercheur électrosensible, embauché en 1994 par le CSIRO, l'organisme gouvernemental australien pour la recherche scientifique a bénéficié jusqu'en 2006 d'un aménagement de poste lié à son état par l'octroi d'un soutien humain pour limiter son utilisation d'ordinateurs. Son employeur a souhaité retirer ce soutien et lui a fait faire des essais pour utiliser lui-même un ordinateur en 2006 et en 2007. A chaque fois, des troubles sont apparus immédiatement puis son état s'est globalement dégradé jusqu'à son arrêt de travail sans reprise en 2009.

Le tribunal reconnaît l'imputabilité à son emploi des dommages subis quant à l'aggravation des troubles liés à l'hypersensibilité électromagnétique, le trouble d'adaptation avec humeur dépressive chronique en résultant, ainsi que des épisodes de migraine, sans toutefois retenir la demande de déficience permanente.

L'organisme d'indemnisation n'ayant pas fait appel, ce jugement est définitif.

[Jugement](#) (traduction en français par nos soins)⁷

[Document original](#)⁸

Allemagne - Septembre 2012 : L'électrosensibilité entre dans le répertoire des maladies

La mise à jour 2013 de l'adaptation allemande de la classification internationale des maladies de l'OMS, l'ICD 10 GM, référence l'électrosensibilité dans la [Classification Z58](#)⁹.

Cette catégorie regroupe les facteurs influant sur l'état de santé et le recours aux services de santé et concernant des agents physiques dont des radiations.

[Entrée Electrosensibilité dans le thesaurus](#)¹⁰

Etats-Unis – Octobre 2005 : Le Comité Américain pour l'Accessibilité pour les personnes handicapées (Access Board) reconnaît que les sensibilités chimiques et électromagnétiques peuvent créer des situations de handicap.

A l'occasion de l'adoption le 3 octobre 2005 de sa [directive pour l'accessibilité des installations de loisirs](#)¹¹, l'Access Board américain reconnaît le handicap que peuvent vivre certaines personnes dont des fonctions biologiques, neurologiques ou respiratoires peuvent être sévèrement endommagées suite à exposition. Sans intégrer de règles particulières, il prévoit d'étudier les besoins des personnes hypersensibles, d'entreprendre des actions relatives à l'accessibilité pour ces personnes et d'élaborer des outils d'aide technique sur les bonnes pratiques en ce domaine. Il soutient le [projet sur la qualité de l'environnement intérieur](#)¹², projet multi-partenarial dans le domaine de la conception et de la construction des bâtiments pour réduire les expositions chimiques et électromagnétiques.

Pays nordiques - Décembre 2000 : Intégration des Intolérances chimique et électromagnétique dans le répertoire des maladies professionnelles

La [liste des maladies professionnelles des pays nordiques](#)¹³, adaptée de la classification OMS ICD 10 intègre la sensibilité chimique multiple (MCS) et l'intolérance électromagnétique sous la classification R68.8 qui regroupe les symptômes, signes et les examens cliniques et de laboratoires anormaux non classés ailleurs.

Dans la discussion, il est recommandé de ne pas classer ces troubles dans les catégories psychiatriques sauf en cas de syndrome de somatisation environnementale diagnostiqué par un psychiatre.

La description fait état de symptômes non spécifiques (fatigue, nausée, difficultés de concentration et de mémorisation...) reliés à l'usage d'écrans d'ordinateurs ou de télévision, de transformateurs électriques ou de lampes fluo, les symptômes disparaissant dans des environnements « non électriques ».

⁶ <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/newsletters/lettre-d-information-octobre-2014>

⁷ http://www.electrosensible.org/b2/index.php/ehs-reconnaissance/reconnaissance_ehs_australie

⁸ <http://www.austlii.edu.au/au/cases/cth/aat/2013/105.html>

⁹ <http://www.dimdi.de/static/de/klassi/icd-10-gm/kodesuche/onlinefassungen/htmlgm2013/block-z55-z65.htm>

¹⁰ http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/Allemagne_Thesaurus_ICD10GM_Extrait.pdf

¹¹ http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/US_Handicap_ADA_final.pdf

¹² http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/US_Handicap_ieq_project.pdf

¹³ Regroupant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, ainsi que le Groenland, les Iles Feroe et Åland
<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/ehs-reconnaissance/suede-the-icd-classification>

Electrosensibilité : Ce que dit la science

voir également : <http://www.am2e.org/electrohypersensibilite-ehs/>

11 mai 2015 : 190 scientifiques internationaux lancent un appel à l'ONU et à l'OMS¹⁴

Ces scientifiques de 38 pays, soulignent que de nombreuses études récentes ont montré que ces ondes ont des effets sur nos organismes à des valeurs bien inférieures aux normes recommandées par l'OMS à partir des propositions de l'ICNIRP.

Paris - 3 avril 2013 : L'INERIS et l'Université Picardie Jules Verne identifient un effet biologique des faibles niveaux de radiofréquences sur l'équilibre énergétique et le fractionnement du sommeil paradoxal

[Lien vers le communiqué et le dossier de presse de l'INERIS](#)¹⁵

Etats-Unis – 12 avril 2012 : L'Académie Américaine de Médecine Environnementale alerte sur l'impact des radiofréquences sur la santé

La réalité de hypersensibilité aux ondes électromagnétiques et des dommages neurologiques y est clairement documentée : Extrait "L'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques a été documentée dans des études contrôlées et en double aveugle lors des expositions à différentes fréquences d'ondes électromagnétiques. **Rea et al ont démontré que dans des conditions de double aveugle, 100 % des sujets avaient des réactions reproductibles lors de l'exposition à la fréquence à laquelle ils étaient le plus sensibles (22).** Les ondes électromagnétiques pulsées ont toujours montré des effets neurologiques, alors que les fréquences continues n'avaient pas les mêmes effets.(23) Ces études montrent clairement un lien de causalité et mettent en défaut les affirmations sur l'incertitude des effets de l'exposition aux radiofréquences."

[Position de l'AAEM traduite en français par la revue Santé intégrative](#)¹⁶; [document original](#)¹⁷

OMS – Conférence de Prague – 25-27 Octobre 2004 : Le Dr Bruce Hocking présente des études de cas de personnes électrosensibles

Spécialiste australien de la médecine du travail, le Dr Hocking présente son expérience de plusieurs années sur l'EHS avec [plusieurs exemples illustrant la diversité des cas](#)¹⁸. Il indique les grandes difficultés à réaliser des études de provocation puisque subsistent de nombreuses inconnues comme la caractéristiques des champs électromagnétiques. Il insiste pour que les mécanismes nerveux périphériques et centraux soient pris en compte lors de l'étude de l'électrosensibilité.

1997 – Allemagne : Un rapport synthétise la littérature russe de 1960 à 1996¹⁹

Sur cette base, le Pr Karl Hecht de l'Institut de recherche sur le stress de Berlin conclue que la durée d'exposition est un facteur décisif et que le développement de ce qu'on appelait alors le syndrome des micro-ondes s'effectue selon trois phases calquées sur un schéma classique de stress chronique. Les premiers symptômes ne semblent apparaître qu'après 3 ans d'exposition, au-delà de 20 minutes par jour, 5 jours par semaine. Le cumul avec d'autres facteurs (bruit, autres radiations, conflits, stress) augmente le risque de développer le syndrome. Les organismes jeunes, carencés ou intoxiqués sont plus sensibles.

France – 1995 : le guide à l'usage du médecin du travail et du préventeur de l'INRS admet l'existence d'une sensibilité individuelle à l'action des radiofréquences

Dans [ce document](#)²⁰, l'Institut National de la Recherche et de Sécurité rapporte les résultats d'une étude épidémiologique française réalisée en 1960 (!) dans l'armée de l'air établissant que 60% du personnel exposé aux radiofréquences ne présentait aucun signe clinique ou des signes subjectifs mineurs, 30% du personnel présentait un simple syndrome neuro-végétatif non spécifique et 10% présentait des signes cliniques authentifiés. L'INRS concluait qu'il existe incontestablement une sensibilité individuelle à l'action des radiofréquences et des hyperfréquences et que soumises à la même exposition, certaines personnes peuvent présenter des troubles cliniques et d'autres non.

1932 – Allemagne : Première mention

En 1932, un médecin allemand mentionnait pour la première fois des troubles subis par les personnes ayant travaillé longtemps et sans protection à proximité d'émetteurs. Les symptômes décrits rappelaient ceux de la neurasthénie : fatigue sévère, troubles du sommeil, sensation étrange dans le front et le cuir chevelu, puis des migraines pouvant devenir intolérables.²¹

¹⁴ <http://www.priartem.fr/Appel-de-190-scientifiques.html>

¹⁵ <http://www.ineris.fr/centredoc/dp-anthomeo-version-definitive-1365002284.pdf>

¹⁶ http://www.electrosensible.org/documents/agences/aaem/AAEM_Communique_compteurs_intelligents-Sante_integrative-traduction-fr.pdf

¹⁷ http://aaemonline.org/emf_rf_position.html

¹⁸ http://www.who.int/peh-emf/publications/reports/EHS_Proceedings_June2006.pdf voir p 151 à 162

¹⁹ http://www.electrosensible.org/documents/recherches/Etudes_EHS/Etude_Hecht_K_Traduction_Extraits.pdf

²⁰ http://www.electrosensible.org/b2/media/blogs/BlogEHS/documents/medecine_travail/Champs_electriques_Champs_magnetiques_Ondes_electromagnetiques_Guide_a_l_usage_du_medecin_du_travail_et_du_preventeur_-_ed785.pdf voir p 85-86 et p 95

²¹ Schliephake E, 1932 – Arbeitsergebnisse auf dem Kurzwellengebiet – Vortrag von der Berliner Medizinischen Gesellschaft am 15 VI 1932, Deutsche Medizinische Wochenschrift, N°32, 5 august 1932, 58 Jahrgang.

L'intolérance aux champs électromagnétique : une réalité clinique

De plus en plus de personnes se plaignent de symptômes plus ou moins graves en présence de champs électromagnétiques, qu'ils soient d'extrêmement basse fréquence (électricité) ou radiofréquences (technologies de communication sans fil). Sur la base d'études internationales déjà anciennes, on estime que plusieurs % de la population seraient concernés. En Allemagne, une fourchette de 8-10% serait désormais admise. Aucun chiffre officiel n'existe en France. L'ancienne directrice de l'OMS Gro Harlem Brundtland est elle-même électrosensible.²³

Des signes avant-coureurs à ne pas négliger

Parmi les signes précoces fréquents, notons : mal à l'oreille ou sensation de chaleur dans l'oreille après une conversation sur un téléphone sans fil ou mobile, maux de tête, douleurs à la nuque, tachycardie et palpitations cardiaques, étourdissements, acouphènes, réveils brutaux dans la nuit, sommeil non réparateur, troubles cutanés, saignements du nez, grande fatigue... Chez certaines personnes, la perte de tolérance aux ondes peut devenir extrêmement forte et invalidante.

Une maladie environnementale invalidante

Chez certaines personnes, la perte de tolérance aux ondes peut devenir extrêmement forte et invalidante. Ce phénomène d'hypersensibilisation peut apparaître relativement brutalement (en quelques semaines) après des signes avant-coureurs qui faute de mise à l'abri des ondes suffisamment précoces, occasionne d'importants problèmes de santé : troubles du sommeil récurrents, douleurs en étau ou en écrasement à la tête, au cou, picotement ou brûlure à l'intérieur du corps, sensation d'irradiation, d'étouffement, de décharges électriques, troubles cardiaques (oppression, tachycardie, arythmie, palpitations...), troubles de la mémoire et de la concentration, troubles cutanés, visuels, vertiges ou pertes de connaissance, fatigue extrême...

Des atteintes chroniques

Aujourd'hui, la réversibilité du phénomène d'hypersensibilisation n'est pas connue : les troubles semblent devenir chroniques dans les cas les plus graves ou réapparaissent de manière rapide et aiguë en cas d'exposition aux ondes même à des niveaux extrêmement faibles. La précocité de la mise à l'abri et d'une prise en charge précoce permet toutefois de réduire la gravité des troubles et de prévenir leur réapparition. La perte de tolérance aux agents environnementaux peut parfois s'élargir (produits chimiques, UV ...).

En France, on ne compte que très peu de consultations en médecine environnementale. Les médecins, généralistes, du travail, et conseils, sont mal informés voire même désinformés sur cette pathologie et s'ils ne remettent pas en question les plaintes du patient, ils sont démunis pour y faire face.

Les hypersensibles sont contraints à une errance médicale, nuisible à leur état de santé et financièrement.

Des répercussions désastreuses

Certains, rendus particulièrement sensibles, expérimentent des troubles importants à des niveaux extrêmement faibles : antennes de téléphonie mobile (dans un rayon de 1km voire beaucoup plus), téléphones mobiles, téléphones fixe sans fil DECT, Wifi (dans un rayon de plusieurs dizaines de m), ampoules économiques fluo compactes, alarme sans fil, lignes à haute-tension, WiMAX (plusieurs dizaines de km), et bien d'autres sources. Obligés de fuir pour survivre, leurs conditions de vie deviennent précaires dans des lieux isolés, en forêt... (camping-car, caravane, caves, maisons abandonnées...).

A côté de ces cas extrêmes, des personnes, de plus en plus nombreuses, témoignent de leurs difficultés à se maintenir dans leur logement ou dans leur travail à cause de la pollution électromagnétique et de l'apparition de troubles de plus en plus importants au fil du temps. Certaines entreprennent des travaux de protection de leur domicile, expérimentent, parfois avec succès, des compléments alimentaires pour compenser les dégâts métaboliques. Beaucoup sont contraints de se mettre en arrêt de travail et finissent par perdre leur emploi.

Nous sommes tous concernés

Sans le savoir, chacun de nous est exposé aux ondes. Les ondes sont invisibles, elles se mesurent difficilement. Aujourd'hui, on sait très peu de choses sur ce qui conduit à ce phénomène d'hypersensibilisation aux ondes. L'EHS ne pourrait représenter que la partie la plus visible de l'impact des ondes sur la santé car certains scientifiques s'interrogent sur leur rôle dans l'augmentation de maladies chroniques telles que la fibromyalgie, le syndrome de fatigue chronique, les maladies neurodégénératives, la dépression... L'OMS a également classé les radiofréquences comme cancérigène possible en mai 2011 et une série d'études parues depuis alourdissent la charge de la preuve du lien entre ondes et cancer.²⁴ Cela devrait tous nous interroger sur nos usages quotidiens et de la façon dont les choix technologiques sont faits car la technologie du sans fil se déploie de manière exponentielle sans évaluation ni mise en débat véritables²⁵.

²² Pour plus d'informations voir aussi – EHS : la problématique : <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/la-problematique>
Mieux connaître l'EHS/SICEM Vrai/faux <http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/mieux-connaître-l-electrosensibilite-aam>

²³ <http://www.priartem.fr/Declaration-de-l-ancienne.html>

²⁴ <http://www.priartem.fr/Radiofréquences-et-cancerogenecite.html>

²⁵ <http://www.priartem.fr/LINKY-En-l-absence-d-evaluation-du.html>

<http://www.priartem.fr/Plan-numerique-a-l-ecole-courrier.1260.html>

Electrosensibilité : Ce qui peut être fait

Etude Cochin : les dés sont pipés

Le lancement d'une étude de prise en charge début 2012 (dite étude Cochin) sur 24 centres en France a pu laisser croire que les hypersensibles seraient enfin pris en charge médicalement. Malheureusement, cette étude est conçue pour prendre en charge 4 personnes par centre en moyenne sur 4 ans et admet ne pas pouvoir prendre en charge les cas les plus atteints. Enfin, et c'est plus grave, nul ne peut aujourd'hui ignorer que cette étude dilatoire relève plus de la manipulation que de la science puisque ses orientations sont biaisées dès sa conception et que sont ignorées les données contradictoires à l'hypothèse de trouble psychosomatique la sous-tendant.²⁶ Dans ces conditions, on comprend que peu d'électrosensibles se présentent aux consultations mises en place.

Une prise en charge à inventer

L'absence de mesure adéquate pour prendre en charge et prévenir l'EHS conduit inévitablement à une fragilisation de l'état de santé et de l'insertion sociale des personnes.

A contrario, des mesures spécifiques de prise en charge adaptée et précoce contribueraient à limiter l'errance médicale, à réduire les risques d'atteintes irréversibles à l'état de santé des personnes et à favoriser le maintien ou le retour à une vie sociale²⁷. Il s'agit de moduler une éviction, plus ou moins drastique selon l'état de la personne, avec une restauration des capacités de l'organisme à faire face aux agressions environnementales. En conséquence, la mise en place de zones-refuges sans ondes est indispensable.

S'il existe très peu de consultations en médecine environnementale²⁸, et si cette maladie environnementale émergente est encore mal identifiée, on en connaît toutefois suffisamment pour initier une prise en charge adaptée des personnes touchées. Ainsi, les médecins précurseurs²⁹ ayant réellement vu en consultation des hypersensibles se rejoignent sur les grandes lignes :

- une approche physiologique des troubles pointant le rôle probable du stress oxydatif / nitrosatif,
- une prise en charge avec la réduction des expositions en premier point,
- une approche globale, holistique et privilégiant la complémentation nutritionnelle et tout particulièrement les antioxydants naturels.

Un accompagnement social et socioprofessionnel indispensable

Le handicap, selon la convention des Nations Unies, n'est plus défini comme un élément médical propre à la personne handicapée mais comme une interaction avec des barrières faisant obstacle à la pleine participation à la société. C'est malheureusement ce que les hypersensibles vivent au quotidien lorsque leur perte de tolérance rencontre l'omniprésence de la pollution électromagnétique et qu'ils ont les plus grandes difficultés à se loger, travailler, se déplacer, se divertir...

Une reconnaissance de cette situation de handicap liée à une pollution de l'environnement est indispensable pour gérer la situation des personnes atteintes, dans le respect de leurs droits fondamentaux au logement, au travail, à vivre dans un environnement sain... et pour prévenir l'apparition de troubles invalidants chez de nouvelles personnes, notamment chez les plus jeunes.

Un choix politique

S'il paraît difficile voire impossible de revenir en arrière vis-à-vis de technologies qui répondent à certains besoins de la société, il est par contre indispensable de mettre au débat le développement des usages et des techniques pour ne conserver que les besoins socialement positifs au regard des impacts sanitaires et environnementaux qui ne peuvent plus être ignorés.

Ainsi, la mise en œuvre du principe ALARA, en réduisant de manière vertueuse les expositions, est propre à améliorer le quotidien des personnes touchées et à prévenir l'apparition de nouveaux cas.

Cette démarche générale doit aller de pair avec la prise en charge adaptée de l'hypersensibilité et de sa prévention pour permettre aux personnes atteintes de gérer une sensibilité et un niveau d'exposition compatible avec une vie normale et éviter le développement de cette grave pathologie. C'est en ce sens que nous avons établi une plate-forme revendicative concrète et pragmatique³⁰.

²⁶ Communiqué de presse : Etude de Cochin sur l'électrosensibilité ou chronique d'un résultat annoncé

http://www.electrosensible.org/documents/presse/Communiqué_de_presse_Priartem_et_Collectif_EHS_160212.pdf

²⁷ Voir intervention du Dr G. Lasfargues – Journée de l'ANSES

http://www.electrosensible.org/documents/agences/anses/ANSES_Journee_du_25092012_G_Lasfargues_retranscription.pdf

²⁸ Hormis la consultation pionnière du Pr Belpomme, à notre connaissance, seules Brest et Montpellier possèdent une consultation pour les EHS.

²⁹ Voir tout particulièrement la Directive de l'Association médicale autrichienne pour le diagnostic et le traitement des maladies liées aux champs électromagnétiques (syndrome CEM) http://www.alerte.ch/images/stories/documents/info/directive_autrichienne_cem_14_8_2012.pdf

³⁰ Voir nos revendications www.electrosensible.org/documents/revendications/Plateforme_revendicative_EHS.pdf